

# AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ref: P1FF-R0550/23/MCA  
19/04/2024



## FEUILLE DE ROUTE POUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN MARTINIQUE





VOTRE CONTACT PRIVILEGIE

**Maylis CASTAIGNET**

06 90 63 40 84

castaignet@environet.fr

RÉDACTEUR

**Maylis CASTAIGNET**

CONTROLE QUALITE

Sully GABON et Anne GEORGES, Gabon expertise

# TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	3
1 Préambule .....	5
2 Etat des lieux .....	7
2.1 Situation de l’agriculture en Martinique.....	7
2.1.1 La population agricole.....	7
2.1.2 Economie et production agricole.....	9
2.2 La Martinique et son autonomie alimentaire .....	12
2.2.1 Une offre alimentaire faiblement approvisionnée par les productions locales.....	12
2.2.2 Une agriculture locale qui répond peu aux exigences économiques et environnementales et aux enjeux de sécurité alimentaire .....	13
2.2.3 Une population vieillie et peu formée .....	14
2.2.4 Un foncier agricole en diminution constante .....	14
2.2.5 Une demande en produits locaux importante, mais une pédagogie nécessaire .....	15
2.3 Synthèse des enjeux.....	16
3 Les défis de la feuille de route .....	17
3.1 La mise en œuvre et le suivi de la feuille de route .....	17
4 Les actions pour développer l’autonomie alimentaire .....	19
4.1 Augmenter et diversifier la production agricole locale pour répondre aux besoins de la population martiniquaise	19
4.1.1 Elaborer des stratégies par filière (modernisation, planification) pour consolider la production et répondre aux besoins de l’aval .....	19
4.1.2 Favoriser le travail en réseau pour consolider les stratégies .....	21
4.1.3 Augmenter les potentialités de l’agro-transformation.....	22
4.1.4 Eduquer la population au concept d’autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économiques, environnementaux, de santé publique, de consommation locale et de résilience alimentaire .....	23
4.2 Augmenter la performance environnementale et économique des exploitations agricoles.....	24
4.2.1 Améliorer la qualité des productions .....	24
4.2.2 Développer la recherche pour améliorer la capacité d’innovation des filières .....	25
4.2.3 Accompagner le développement de circuits courts .....	26
4.3 Optimiser l’accompagnement technique et financier des agriculteurs.....	26
4.4 Assurer le renouvellement, la formation et l’insertion des générations futures des professionnels agricoles...28	
4.4.1 Améliorer l’attractivité des métiers de l’agriculture (scolaires et actifs) .....	28
4.4.2 Fluidifier et adapter les dispositifs d’aides à l’installation .....	29
4.4.3 Compléter la carte de formation des agriculteurs en vulgarisant davantage les solutions d’adaptation au changement climatique proposées par la r&d .....	29

4.5	Préserver les terres agricoles, densifier leur mise en culture et permettre la continuité ou le développement de l'activité agricole.....	30
4.5.1	Protéger le foncier agricole et augmenter les surfaces cultivées .....	30
4.5.2	Assurer les conditions d'exploitation dans une approche territoriale .....	33
5	Trajectoires potentielles de certaines productions et indicateurs .....	34

## LISTE DES TABLEAUX DU DOCUMENT

Figure 1	: Répartition de surface totale du département .....	9
Figure 2	: Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne .....	9
Figure 3	: Composition de la SAU en 2010, 2015 et 2020.....	10
Figure 4	: Évolution de la production de bananes de 2005 à 2020 en Martinique.....	11
Figure 5	: Production de canne, sucre et rhum .....	11
Figure 6	: Évolution des productions végétales de 2020 à 2022 .....	11
Figure 7	: Évolution du nombre de têtes par type d'élevage .....	11
Figure 8	: Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 (%) .....	13
Figure 9	: Pyramide des âges des agriculteurs déclarés en 2019 et 2008 (%) .....	14
Figure 10	: Evolution de la SAU en Martinique entre 1973 et 2019 en hectares .....	14

# 1 PREAMBULE

Fortement dépendante des importations de produits alimentaires et en situation de déprise agricole, la Martinique demeure pourtant une terre d'agriculture. Avec ses filières d'exportation (canne, banane) et ses exploitations vivrières, l'agriculture martiniquaise se réinvente progressivement grâce à la recherche en alliant innovation et traditions (culture du jardin créole, très diversifié et productif notamment), tout en accompagnant les filières traditionnelles d'export vers des démarches de qualité.

## *UNE VOLONTE POLITIQUE*

Lors de son passage sur l'île de la Réunion en octobre 2019, le Président de la République a donné une nouvelle orientation en termes de politique agricole pour les régions ultramarines : transformer l'agriculture pour tendre vers l'autonomie alimentaire d'ici 2030.

Les assises des Outre-mer ont permis de partager le désir des territoires ultra-marins d'accroître leur autonomie alimentaire. Les secteurs agricole et agroalimentaire convergeant vers **l'autonomie alimentaire, peuvent représenter un véritable levier de développement économique et de mieux-être de la population**. Ce défi est d'autant plus stratégique dans un contexte d'urgence climatique et de hausse des prix de l'énergie et du transport. Par ailleurs, la Collectivité Territoriale de Martinique a voté en décembre 2022 sa stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise ; il s'agit d'une politique novatrice pour accompagner la transition agroécologique de l'agriculture, dans le but de répondre à l'enjeu de l'autonomie alimentaire.

Mobilisant les partenaires et acteurs de la transformation agricole, il s'agit d'engager un développement agricole s'appuyant sur l'ensemble des forces productives des filières agricoles et alimentaires afin de tendre vers l'autonomie alimentaire des départements ultramarins d'ici 2030, tout en continuant à soutenir les filières d'exportation innovantes, de haute qualité et tenant compte des évolutions du marché.

Ainsi, au-delà de l'objectif de tendre vers l'autonomie alimentaire, c'est bien la transformation agricole de la Martinique qu'il convient aujourd'hui d'activer, dans une approche globale intégrant la transition agroécologique, le renouvellement des générations, l'accès au foncier agricole et l'adaptation au changement climatique.

## *DES CONCERTATIONS*

En Martinique, plusieurs concertations ont été menées depuis 2020 par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) ainsi que la Chambre d'agriculture autour du projet de Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOAA), de la feuille de route autonomie alimentaire et du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD).

Concernant l'autonomie alimentaire, une journée comprenant une table ronde et des ateliers a été organisée le 9 mai 2023 afin de réunir les acteurs socio-économiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les institutions et les chercheurs. L'année 2023, riche en concertations a permis de partager des constats et de dessiner une volonté collective.

**UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGEE POUR TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN MARTINIQUE**

La feuille de route autonomie alimentaire s'est donc appuyée sur les nombreux travaux d'évaluation et d'orientation du développement de l'agriculture martiniquaise. La DAAF, la CTM et la Chambre d'agriculture ont ainsi partagé des orientations stratégiques en s'appuyant sur les travaux de chacun : la *Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise* (CTM, 2022) et le *Plan de relance et de transformation de l'agriculture 2020-2030* (Chambre d'agriculture de la Martinique, 2020), le CCT (Contrat de Convergence et de Transformation), le volet agricole du CTA, les assises des outre-mer et les orientations stratégiques du PSN. Les actions définies dans ces plans, enrichies des actions déterminées grâce aux travaux de concertations autour du PRAD, de la PLOAA et de l'autonomie alimentaire ont ainsi constitué les fondations solides de la feuille de route autonomie alimentaire. La feuille de route constitue un des volets du PRAD, document structurant les orientations et les actions à mener pour le développement durable de l'agriculture en Martinique.

**Des actions structurantes sont donc développées dans la feuille de route afin d'optimiser les capacités de production et de transformation, de rendre plus accessibles les produits locaux et de sensibiliser la population à la consommation locale.**

## 2 ETAT DES LIEUX

### 2.1 SITUATION DE L'AGRICULTURE EN MARTINIQUE

A retenir :

- La SAU de la Martinique s'étend sur 21 829 ha en 2020 soit 21% du territoire
- 6550 employés permanents soit -25,5% par rapport à 2010
- Augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitations, 1/3 des exploitations concernées par l'âge de départ à la retraite, parmi celles-ci, seules 28% ont un repreneur immédiat
- Le taux d'employabilité par exploitation est faible avec une population agricole qui est pluriactive
- Manque d'attractivité du secteur pour les jeunes (salaire, pénibilité)
- Peu de travail en réseau des agriculteurs (peu de GAEC, pas d'animation)
- Problèmes de disponibilité du foncier et d'indivision des terres
- La SAU a perdu 16,6% en 10 ans, les espaces agricoles sont les premières victimes de l'étalement urbain. Les Surfaces Toujours en Herbe enregistrent la plus grande baisse avec -35% entre 2010 et 2020
- Depuis 2010, la part des grandes exploitations a augmenté de 11,4% en 2020 bien que les petites exploitations restent majoritaires en nombre
- Un taux moyen assez faible de couverture du marché par la production locale de 26,5%
- La banane et la canne-sucre-rhum sont les premières et deuxièmes productions agricoles de la Martinique mais ces filières perdent en compétitivité face aux filières étrangères. Elles s'orientent vers des modes de production plus durables.

#### 2.1.1 LA POPULATION AGRICOLE

La population agricole est un indicateur important de l'évaluation et de la préparation d'un plan stratégique. De manière générale, les indicateurs liés à la population agricole sont dans une dynamique de dégradation par rapport à 2010.

##### *Evolution des actifs agricoles*

- **Données économiques :**
  - 6 550 employés permanents, en baisse de 25,5% par rapport à 2010 ;
  - Dont 2750 sont chefs et coexploitants (36% ont 60 ans ou plus) ;
  - Seulement 17% de femmes parmi les exploitants (à peu près stable depuis 2010 : +0,6pt), ce qui est en dessous de la moyenne métropolitaine de 24,3%.
- **Données sociales :**
  - Population agricole vieillissante :
    - Augmentation importante de la part des chefs d'exploitation ayant plus de 60 ans (+11 points par rapport à 2010) ;
    - Augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation de 52 ans en 2010 à 56 ans en 2020.
  - Principales causes du vieillissement de la population agricole :
    - Difficultés financières croissantes pour les exploitants,
    - Baisse d'attractivité de l'activité agricole pour les jeunes,
    - Difficulté d'installation pour les jeunes.

### Salariat

#### • Données économiques :

- Sur 5 747 ETP en 2020 pour l'ensemble du secteur agricole, 60% représentent la part salariée (55% salariés permanents, 5% salariés saisonniers et occasionnels).
- Parmi le salariat, la grande majorité (91% en ETP) est un salariat permanent, les 9% restant étant des salariés saisonniers.
- La Martinique est le département français présentant le taux le plus élevé de main d'œuvre salariée (Agreste, 2021).
- Malgré une forte baisse (plus de 25%) du volume de main d'œuvre de 7 747 ETP en 2010 à 5 747 ETP en 2020, la part de salariés permanents est en augmentation (55% en 2020).
- Le taux de main d'œuvre saisonnière représentait 9% en 2010 contre seulement 5% en 2020. Ceci peut être vu de manière positive comme apportant plus de stabilité à la part salariale de la population agricole.

### Pluriactivité

- 40% des exploitations recourent à moins d'un ETP et 25% d'entre elles recourent à moins de 0,5 ETP.
- Ainsi, le taux d'employabilité par exploitation est faible avec une population agricole qui est pluriactive.

### Retraites

- La quantité d'exploitants en âge de partir à la retraite (tranches de 65 ans et plus) ne présente que peu de variation, mais les personnes en approche de la retraite sont plus nombreuses.
- Pour les 60 à 65 ans, le volume passe de 350 à plus de 400 personnes.
- La tranche majoritaire des 55-60 ans a connu une croissance encore plus importante en passant de 500 à 600 personnes environ.

Sur la totalité des exploitations agricoles de Martinique :

- Près d'un tiers (31% en nombre d'exploitations) est concerné (chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans) ce qui représente en proportion 25% de SAU ;
- Parmi ces exploitations concernées :
  - La majorité de ces chefs d'exploitations (48%) n'envisagent pas un départ à la retraite immédiat ;
  - 28% seront reprises (par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers) ;
  - Une part importante (22%) ne sait pas ce qu'il adviendra de son exploitation.

### Installations

De nombreux facteurs freinent l'installation des jeunes agriculteurs :

- La disponibilité du foncier, point particulièrement bloquant, qui s'explique par les problèmes d'indivision qui entraînent le gel des terres agricoles, l'urbanisation, la spéculation foncière ;
- Le manque de capital des jeunes agriculteurs pour reprendre des exploitations agricoles ;
- Les salaires sont peu attractifs, l'activité peu rentable ;
- La pénibilité/difficulté du travail et l'image de l'activité ;
- Très peu de formes sociétaires de type GAEC qui pourraient favoriser l'installation ;
- Un manque d'animation et de travail en réseau.

## 2.1.2 ÉCONOMIE ET PRODUCTION AGRICOLE

### Surface agricole utile

- La SAU de la Martinique s'étend sur environ 21 900 ha en 2020 (21% de la surface totale du département, majoritairement couvert par des bois et forêts).

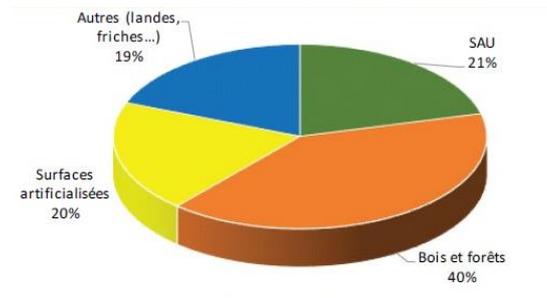


Figure 1 : Répartition de surface totale du département (Source : Agreste Martinique - Mémento 2019)

- Forte tendance de baisse du nombre d'exploitations et de l'augmentation de la SAU moyenne des exploitations.

### Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne Martinique

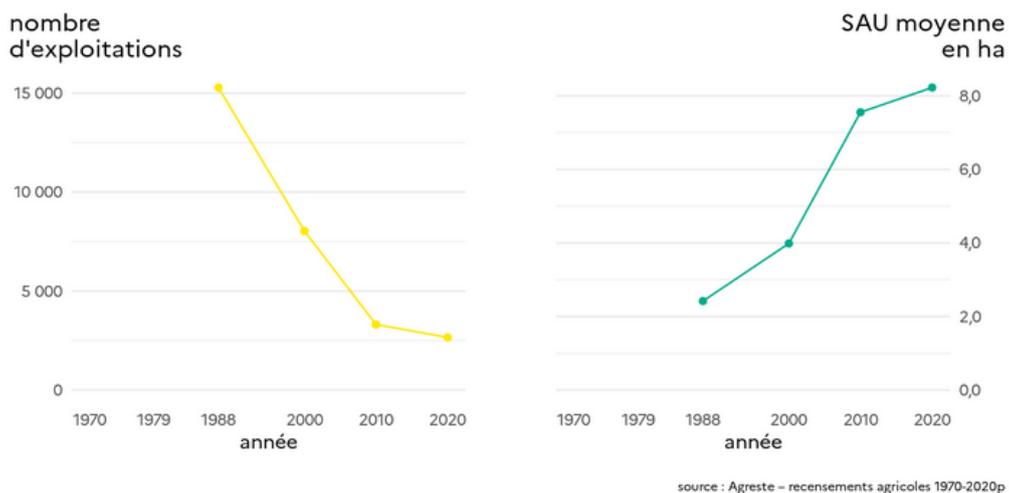


Figure 2 : Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne (Source : Agreste 2020)

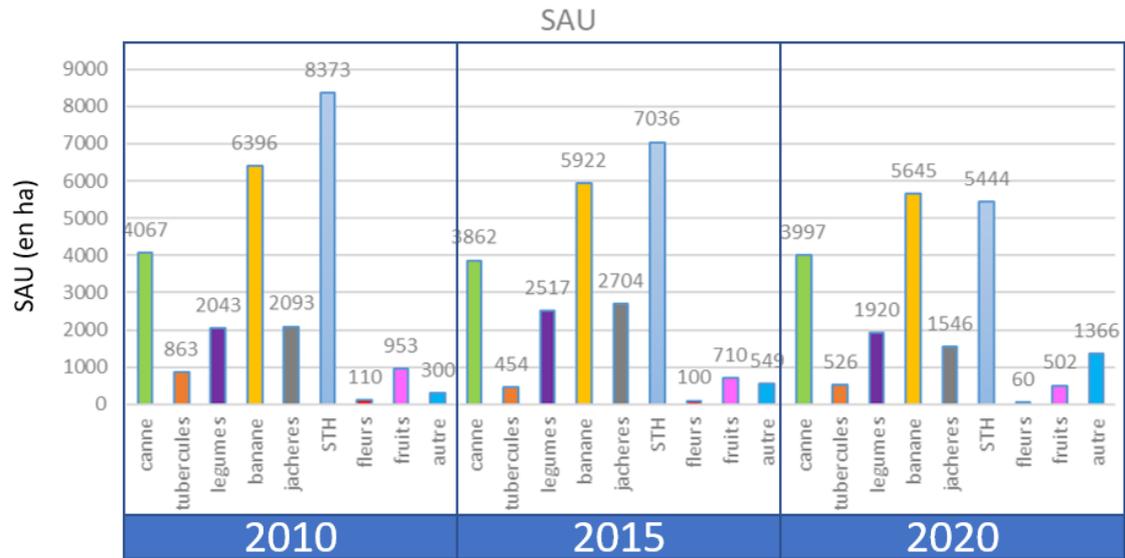


Figure 3 : Composition de la SAU en 2010, 2015 et 2020 (Source : <https://sisepg72.shinyapps.io/memento>)

- Une tendance globale de réduction de la SAU par groupe de productions végétales ;
- En moyenne, 43% de la SAU sont occupés par la banane d'exportation et la canne et 34% en prairie ;
- Déprise agricole : une perte de SAU d'environ 16,6% en 10 ans, dans un contexte d'accès à l'installation qualifié de « parcours du combattant » par les porteurs de projets agricoles.
- La SAU est répartie entre micro-exploitations (environ 22%), petites exploitations (20,7%), moyennes exploitations (12,7%) et grandes exploitations (44,7%). Depuis 2010, la part des grandes exploitations a augmenté de 11,4%, en 2020.
- Les petites exploitations restent majoritaires à plus de 90% en nombre d'exploitations.

Chiffres clés des filières agricoles

● Production de banane

- Une production bananière en dents de scie très impactée par les aléas climatiques (cyclones, sécheresses) et la pression parasitaire (cercosporiose) qui peine à dépasser les 150 000 T. depuis 2016.

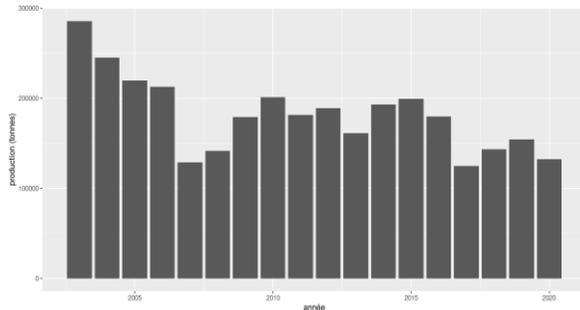


Figure 4 : Évolution de la production de bananes de 2005 à 2020 en Martinique (Source : <https://sisepg72.shinyapps.io/memento>)

● Tendances de la production de canne-sucre-rhum

- La production de canne s'infléchit nettement en faveur du rhum au détriment du sucre.
- Une production de rhum qui poursuit une augmentation régulière avec une politique de quotas favorable.

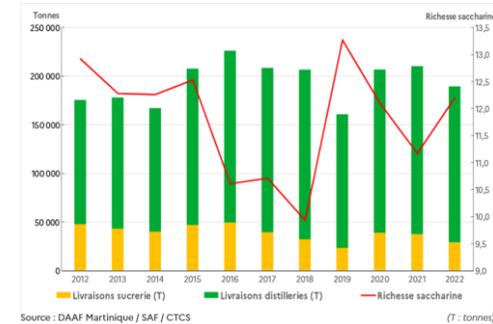


Figure 5 : Production de canne, sucre et rhum (Source : Agreste Martinique - Mémento 2022)

● La diversification végétale

- La production légumière domine parmi les autres productions de diversification végétale.
- La production de tubercule redémarre malgré le contexte difficile des sols contaminés à la chlordécone.

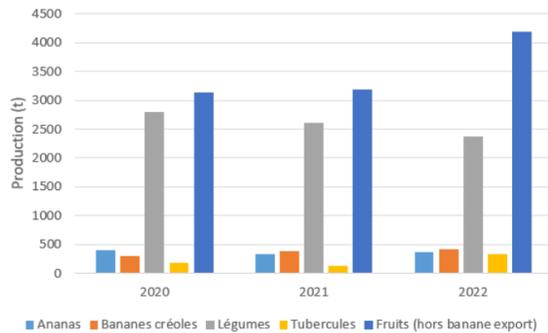


Figure 6 : Évolution des productions végétales de 2020 à 2022 (Source : Memento agricole 2022 / AGRESTE)

● Élevage

- Une tendance à la baisse de l'ensemble des cheptels est constatée sur 10 ans, tant en élevages hors-sol qu'en ruminants élevés en plein air.

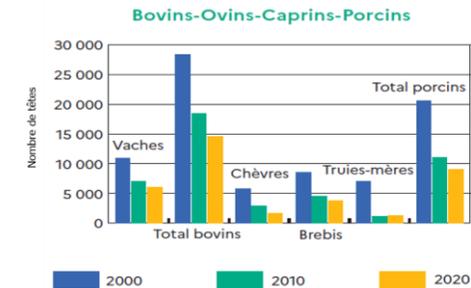


Figure 7 : Évolution du nombre de têtes par type d'élevage (Source : Agreste | ÉTUDES | DECEMBRE 2021 No 1)

### Commercialisation

- Plusieurs modes de commercialisation :
  - Circuit court : vente directe au consommateur et vente au consommateur avec un intermédiaire
  - Coopérative agricole/Organisation de producteurs commerciale reconnue (avec transfert de propriété)
  - Privé : circuits longs
- Les produits locaux et de qualité ne sont pas accessibles à tous. Les GMS importent des produits en grande quantité à des prix inférieurs à certains produits locaux.
- Existence de marchés, couverts ou non, répartis sur tout le territoire.
- La Martinique et plus généralement les DROM ont recours aux circuits courts puisque 64% des exploitations antillaises vendent avec un maximum un intermédiaire de vente. Cela tend toutefois à diminuer en Martinique traduisant la mise en place de nouveaux modes de distribution.

## 2.2 LA MARTINIQUE ET SON AUTONOMIE ALIMENTAIRE

---

Le modèle économique, dans lequel s'inscrit historiquement la Martinique, est caractérisé par l'exportation de produits agricoles vers la métropole (banane et rhum agricole) et l'importation de produits, majoritairement transformés, depuis la métropole et l'Amérique centrale. Ce modèle se traduit par :

- Un déficit structurel de la balance commerciale et en particulier de la balance agricole et agroalimentaire. Aujourd'hui, les exportations martiniquaises ne couvrent au mieux que 37% des importations ;
- Des tentatives de diversification qui répondent encore peu aux enjeux de sécurité alimentaire et aux exigences environnementales et économiques ;
- Un foncier agricole, en nette diminution, qui reste occupé par une grande partie par les filières d'exportation (la banane et la canne à sucre représentent respectivement 20% et 18% de la surface agricole utile) ;
- Une faible attractivité de la profession avec un vieillissement de la population, qui reste par ailleurs peu formée ;
- Des dispositifs d'accompagnement financier et technique peu accessibles pour un grand nombre d'agriculteurs.

### 2.2.1 UNE OFFRE ALIMENTAIRE FAIBLEMENT APPROVISIONNEE PAR LES PRODUCTIONS LOCALES

La production primaire est insuffisante en Martinique pour nourrir la population du territoire comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous.

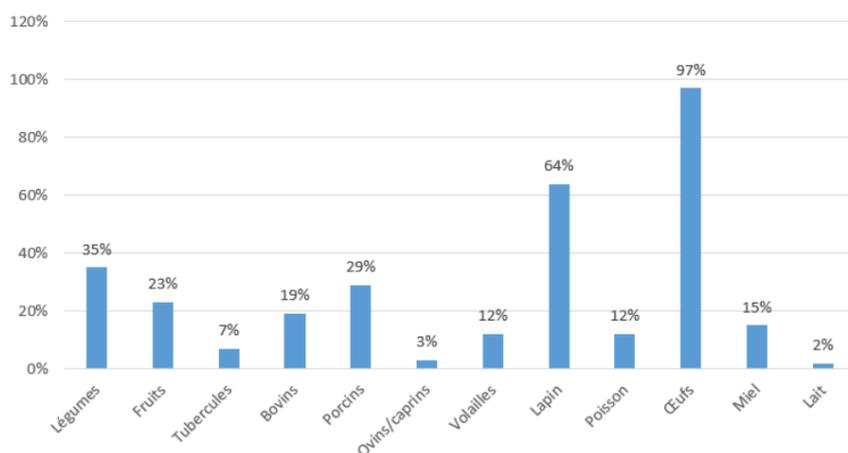


Figure 8 : Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 (%) (Source : SAF/DAAF)

La Martinique est fortement dépendante des importations puisque suivant les productions présentées ci-dessus, son taux moyen de couverture est de 27%. Par exemple, 83% de la viande consommée en Martinique et 87% des poissons et fruits de mer sont importés.

Pour les fruits par exemple, leur taux est faible comparé aux autres DOM (entre 77% et 96% pour la Guyane et Mayotte et entre 14% et 35% pour la Guadeloupe).

Les denrées alimentaires importées viennent principalement :

- D'Amérique centrale et Caraïbes (Costa Rica, République Dominicaine, Mexique) notamment pour les fruits et légumes et le sucre ;
- D'Amérique du Sud (Colombie, Pérou, Chili) notamment pour les fruits et poissons ;
- D'Europe (France hexagonale, Pays-Bas, Espagne) notamment pour les viandes et les céréales ;
- D'Asie et d'Océanie (Vietnam, Thaïlande, Indonésie) notamment pour le riz et le poisson.

### 2.2.2 UNE AGRICULTURE LOCALE QUI REPOND PEU AUX EXIGENCES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET AUX ENJEUX DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le tissu économique de la Martinique se caractérise par une spécialisation dans la production de produits agricoles et agro-alimentaires essentiellement destinés à l'exportation. La banane et le rhum sont les premier et deuxième produits d'exportation de la Martinique. Les filières concernées sont bien structurées et pourvoyeuses d'emplois. Les soutiens publics sont en majeure partie orientés vers ces filières.

A l'inverse, les filières de diversification et notamment la majeure partie des petites exploitations diversifiées sont faiblement impactées par les dispositifs de soutiens publics. Ce faible accompagnement technique, la diminution constante des exploitations et de la production ainsi que l'atomisation de l'organisation de la production de fruits et légumes explique le faible niveau de compétitivité de la production et la forte pénétration des importations. La production des neuf organisations de producteurs de fruits et légumes ne représente qu'un tiers de la consommation totale de produits concernés.

Par ailleurs, à l'heure où la demande sociétale évolue, avec une exigence grandissante vis-à-vis de la qualité de l'alimentation, le développement de l'agriculture locale est complexifié par l'apparition de nouvelles contraintes d'exploitation.

La pression sanitaire sur les cultures est forte toute l'année. Celle-ci est accentuée par l'émergence de nouvelles maladies, telles que le chancre citrique des agrumes, détecté en 2014 (lutte obligatoire avec abattage des arbres infectés).

Le changement climatique, multipliant les épisodes de forte sécheresse, conjugué à l'augmentation du coût de l'eau fait de l'accès à la ressource en eau un véritable enjeu pour les agriculteurs.

### 2.2.3 UNE POPULATION VIEILLIE ET PEU FORMEE

Dans un contexte de vieillissement de la population et de déclin démographique, le secteur agricole est composé d'une forte proportion de séniors (25% des exploitants ont plus de 60 ans) et manque de renouvellement de ses effectifs âgés (seulement 11% ont moins de 40 ans).

La population active agricole est peu qualifiée : plus des deux tiers des agriculteurs n'ont aucun diplôme et les bénéficiaires d'une formation agricole ont majoritairement un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Malgré une offre de formation agricole dense et un taux de réussite élevé, peu d'exploitants ou de salariés agricoles ont recours à la formation continue ou par alternance.

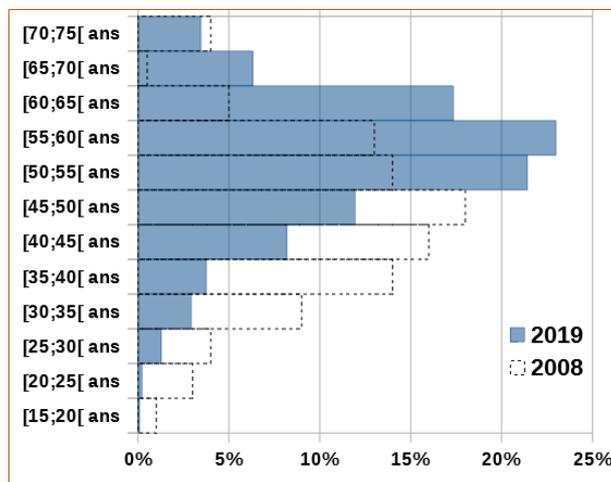


Figure 9 : Pyramide des âges des agriculteurs déclarés en 2019 et 2008 (%) (Source : statistiques agricoles)

### 2.2.4 UN FONCIER AGRICOLE EN DIMINUTION CONSTANTE

La surface agricole utile de la Martinique diminue d'année en année, passant de 80 000 ha en 1960 à 21 900 ha en 2020. La pression foncière liée à l'étalement de l'urbanisation peu maîtrisée, ainsi que la problématique de l'indivision (multipliant le nombre de terres agricoles en friches) en sont les causes principales. Amplifiée par un relief montagneux et l'exiguïté du territoire, cette pression foncière se traduit notamment par un important mitage des terres agricoles.

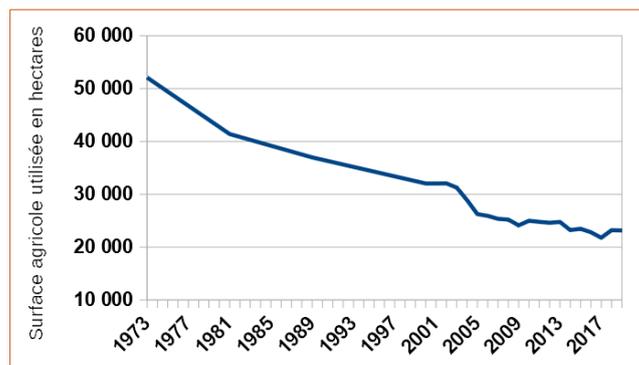


Figure 10 : Evolution de la SAU en Martinique entre 1973 et 2019 en hectares

L'accès aux terres agricoles avec des conditions optimales d'exploitation (irrigation notamment) ainsi que la préservation de la qualité des sols (fertilité, lutte contre l'érosion, pollution des sols) constituent également des enjeux importants pour l'avenir de l'agriculture en Martinique. **La SAFER a estimé qu'environ 2 800 ha de friches agricoles<sup>1</sup> présenteraient de bonnes potentialités agronomiques.** Le stock de terre disponible et à reconquérir est donc bien présent.

### 2.2.5 UNE DEMANDE EN PRODUITS LOCAUX IMPORTANTE, MAIS UNE PEDAGOGIE NECESSAIRE

Certains produits locaux bénéficient d'une forte demande de la part des consommateurs et des transformateurs (ex : ananas, banane plantain, patate douce, bœuf, etc.), mais cette demande n'est pas toujours satisfaite en produits locaux.

De plus, l'observation des comportements alimentaires montrent que les apports nécessaires en fibres, protéines (animales et végétales) et produits laitiers ne sont pas toujours satisfaits, faute de moyens ou de sensibilisation quant aux besoins nutritionnels. Pour précision, seuls 11% des adultes martiniquais atteignent les recommandations du PNNS (Plan National de Nutrition Santé) en matière de consommation de fruits et légumes. L'obésité chez les personnes de tous âges en Martinique touche ainsi 28% de la population alors qu'en France hexagonale, 17%. On constate également des disparités dans le régime alimentaire selon l'âge et le sexe. Les femmes martiniquaises ainsi que les personnes de plus de 60 ans consomment davantage de fruits et légumes, bien que l'on constate que les femmes sont plus fortement touchées par le surpoids et l'obésité (27% d'obésité pour les femmes adultes contre 18% chez les hommes). Par ailleurs, l'alimentation joue un rôle important dans de nombreuses maladies présentes aux Antilles, qu'elles soient chroniques (diabète de type 2, hypertension artérielle, accidents vasculaires cérébraux, etc.) ou pas (cancers de la prostate, colorectal, de l'estomac, etc.).

Enfin, certaines expérimentations dans la restauration collective ont montré que le gaspillage alimentaire augmentait lorsque certains produits locaux étaient proposés aux enfants (légumes racines et tubercules). Il y a donc des marges de manœuvre à trouver grâce à la sensibilisation de la population quant à la qualité, l'origine et la diversité de son alimentation.

---

<sup>1</sup> *Méthode d'identification semi-automatisée de repérage des friches agricoles à la Martinique- DAAF, SAFER, 2022* : « La friche agricole résulte de la déprise progressive - entre trois et vingt ans - de terres à vocation agricole. Elle s'inscrit dans un état transitoire entre la végétation spontanée et la forêt et ne doit pas être confondue avec une jachère. » Cette approche de la friche permet de la définir comme limitée dans le temps :

- Un seuil de 3 ans permet de respecter la définition du code rural en zone de montagne et de tenir compte des pratiques agricoles locales avec des temps de jachère long
- Le plafond de 20 ans permet d'éviter la confusion entre friche et forêt et d'avoir une marge de temps suffisante pour s'assurer qu'une friche garde son potentiel agricole sans devenir une forêt soumise à une autorisation de défrichement. »

## 2.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX

### **ENJEUX TRANSVERSAUX**

- Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.
- Accompagner la diversification des exploitations orientées en cultures d'exportation.
- Consolider et soutenir le choix des exploitations agricoles existantes pratiquant l'agroécologie et la diversification
- S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire).
- Eduquer la population au concept d'autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économique, environnemental, de santé publique, de consommation locale et de résilience alimentaire.
- Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes (scolaires et actifs).
- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.
- Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité).

### **ENJEUX ASSOCIÉS À L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE : Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local**

- **Développer l'image et l'attractivité de l'agriculture**
- **Déprise agricole : améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture, pour reconstituer les forces vives tant au niveau des exploitants, que des ouvriers et des cadres intermédiaires**
- **Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone**
- **Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs**

#### **Souveraineté alimentaire :**

- Augmenter le taux de couverture du marché par la production locale sur la consommation totale de viande, import compris, sensibiliser la population à la consommation de viande locale de qualité
- Augmenter le taux de couverture du marché par la production locale en agissant sur la demande des consommateurs : accroître et diversifier la communication sur les bienfaits des fruits, légumes et vivres locaux dans l'alimentation (grand public, scolaires, professionnels de la restauration, etc.)
- En Martinique substituer la consommation de fruits issues de zones tempérées par la production locale notamment par celle de la banane ; au plan national, maintien de la production antillaise
- Assurer l'autonomie alimentaire de la Martinique en sucre de bouche

### 3 LES DEFIS DE LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route autonomie alimentaire est une perspective partagée pour la Martinique et constitue un des axes du Plan Régional d'Agriculture Durable, plus particulièrement, l'Axe 3 « Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production sur le marché local ». Pour rappel, les axes stratégiques du PRAD tels que définis par la DAAF, la CTM et la Chambre d'agriculture sont :

1. Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations
2. Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique
3. Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local
4. Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture

Les concertations sur l'autonomie alimentaire ont réuni de nombreux acteurs clés de l'agriculture en Martinique. Exploitants, élus, instituts techniques, financeurs, transformateurs, conseillers, et autres acteurs des filières ont exprimé les besoins, les freins et les ressources mobilisables prioritairement sur le territoire.

La DAAF, la CTM et la Chambre d'agriculture ont formulé des messages clairs auprès des parties prenantes : **le défi de l'autonomie alimentaire ne se résume pas à une augmentation de la production car l'agriculture joue plusieurs rôles sur le territoire et s'insère dans des enjeux environnementaux, sociaux et paysagers. Elle doit donc être pensée de façon multifonctionnelle** pour répondre à plusieurs enjeux territoriaux : nourrir plus sainement la population mais aussi aider à préserver la biodiversité et les paysages, impulser des emplois et garantir des prix et des avenir décents. Ainsi, sans nouveaux agriculteurs, sans foncier agricole, sans exploitations modernisées, sans diversification végétale et animale, sans filières de transformation, et sans produits de qualité sanitaire et environnementale suffisantes, l'autonomie alimentaire ne pourra pas être atteinte.

Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de s'intégrer dans une politique en faveur de l'agroécologie, en adoptant une dynamique systémique, qui doit porter l'évolution du modèle agricole martiniquais en intégrant l'ensemble des productions agricoles à des degrés divers.

La feuille de route de l'autonomie alimentaire identifie les actions à engager pour développer les capacités de production dédiées au marché local en les priorisant. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) partagé entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Martinique, la Chambre d'agriculture pour engager des opérations à mener en faveur du développement de l'agriculture martiniquaise. La feuille de route a été ainsi conçue en cohérence avec les orientations du partenariat local pour une agriculture plus diversifiée, plus structurée, mieux adaptée aux exigences réglementaires, plus proche de la demande des consommateurs et plus résiliente face aux changements climatiques.

#### 3.1 LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE

---

La feuille de route constituant un des axes du PRAD sera suivie par le COSDA (Comité d'Orient Stratégique de Développement Agricole) constitué depuis 2016 de 36 membres regroupés en 4 collèges :

- ✓ 12 représentants de la sphère publique ;
- ✓ 7 représentants des organisations économiques agricoles ;
- ✓ 8 représentants des organisations professionnelles agricoles ;
- ✓ 9 représentants d'institutions publiques, privées ou associatives.

Elle sera co-pilotée par la DAAF et la CTM qui, en plus d'animer la feuille de route, valoriseront les données de territoire pour suivre le déploiement des actions et l'évolution de son autonomie alimentaire et du développement de l'agriculture. Ainsi, en complément des indicateurs définis au niveau national évaluant l'accroissement de la part de la production issue de la production agricole et agro-alimentaire locale dans l'alimentation des martiniquais, les pilotes de la feuille de route fourniront au partenariat local en COSDA les éléments permettant d'évaluer l'adaptation des systèmes de production au changement climatique par l'agroécologie, leur pertinence économique et sociale par le partage de la valeur au sein des filières par la structuration des filières, l'organisation des circuits de distribution, le renouvellement des actifs agricoles.

## 4 LES ACTIONS POUR DEVELOPPER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

63 actions constituent l'axe 3 du PRAD et la feuille de route autonomie alimentaire, dont 49 actions ont été jugées de priorité 1 (P1) dans la feuille de route, dans une logique de priorisation chronologique. Certaines actions sont déjà en cours, les autres pouvant être lancées au plus vite car les conditions opérationnelles sont jugées réunies.

Ces actions sont détaillées dans un tableau de suivi donnant les livrables attendus, les échéances ainsi que les indicateurs de mise en œuvre afin que les animateurs suivent l'avancement de la feuille de route.

Les actions de la feuille de route reprennent les orientations formulées par le document « Transformation agricole des Outre-Mer : Propositions pour tendre vers l'autonomie alimentaire à la Martinique » produit en 2021 par la Chambre d'agriculture, la CTM et la DAAF. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous de façon synthétique.

### 4.1 AUGMENTER ET DIVERSIFIER LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE POUR REpondre AUX BESOINS DE LA POPULATION MARTINICAISE

**Tendre vers l'autonomie alimentaire, c'est satisfaire davantage les besoins des martiniquais en renforçant l'offre locale sur les segments de marché porteurs.** Il s'agit en effet de renforcer la production agricole en concentrant les efforts sur les productions offrant le plus de marge de progrès, notamment les produits vivriers et fruitiers de base et ceux relevant de marchés de niche. La consolidation des structures d'exploitations, l'organisation et la planification des productions constitue les préalables incontournables pour garantir un approvisionnement régulier et mieux répondre à la demande des consommateurs, des transformateurs et des metteurs en marché.

Parallèlement, il conviendra de développer la demande en sensibilisant le consommateur aux enjeux d'une consommation saine et durable, **en renforçant la connexion du consommateur à son territoire via son alimentation**, levier essentiel pour modifier les habitudes alimentaires fortement influencées par les denrées issues des importations. C'est aussi un gage de meilleure santé pour une population fragilisée par une alimentation trop transformée. Il s'agira ainsi de sensibiliser le consommateur sur l'impact de son choix alimentaire en l'encourageant à adopter une consommation responsable et locale.

#### 4.1.1 ELABORER DES STRATEGIES PAR FILIERE (MODERNISATION, PLANIFICATION) POUR CONSOLIDER LA PRODUCTION ET REpondre AUX BESOINS DE L'AVAL

Hormis les filières d'export, les filières de diversification végétales et d'élevage sont relativement peu structurées. En effet, peu d'exploitants rejoignent les organisations professionnelles ou sont organisés en coopératives. Pour que les filières locales gagnent en compétitivité, il conviendra de créer sur place de la valeur, en s'appuyant sur des nouvelles logiques de production, de commercialisation, de promotion, de transformation et en engageant notamment des démarches qualité, qui garantissent un coût de revient intéressant pour le producteur comme pour le consommateur. C'est pourquoi, la CTM a défini des plans stratégiques sur lesquels concentrer son action par filières.

N° Action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Développer la structuration des filières et le conseil agricole afin de développer les productions et mutualiser les moyens, par l'intermédiaires des PAS de la CTM</b>						
1	Plan d'Actions Stratégiques (PAS) ARBORICULTURE	P1	CTM	AVJT	CTM, IT2, A3P2FM, AMAFEL, DAAF	Agriculteurs
2	Plan d'actions stratégiques (PAS) TUBERCULES	P1	CTM		INRAE, CIRAD, IT2, interprofessions, DAAF	Agriculteurs
3	Plan d'actions stratégiques (PAS) MARAICHAGE AGROECOLOGIQUE	P1	CTM		INRAE, CIRAD, IT2, interprofessions, DAAF	Agriculteurs
4	Plan d'actions stratégiques (PAS) PRODUCTIONS DE NICHES	P1	CTM		INRAE, CIRAD, IT2, interprofessions, DAAF	Agriculteurs
5	Plan d'actions stratégiques (PAS) PETITS PLANTEURS DE BANANES	P1	CTM		INRAE, CIRAD, IT2, interprofessions, DAAF	Agriculteurs
6	Plan d'actions stratégiques (PAS) CANNE/SUCRE	P1	CTM		INRAE, CIRAD, IT2, interprofessions, DAAF	Agriculteurs
7	Plan d'actions stratégiques (PAS) ELEVAGE	P1	CTM		INRAE, CIRAD, IT2, interprofessions, DAAF	Eleveurs
<b>Accompagner les stratégies des filières par l'accès au POSEI</b>						
8	Ouvrir le POSEI à l'ensemble des formes d'organisations de producteurs et aux marchés de producteurs pour redynamiser la production pour le marché interne	P1	CTM	DAAF	Interprofessions, OP, Chambre, CTM, EPCI, CTCS, IT2, association des maires	Producteurs

#### 4.1.2 FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU POUR CONSOLIDER LES STRATEGIES

La mise en cohérence des politiques publiques garantira la bonne exécution et l'efficacité de la feuille de route et du PRAD. Ainsi, les trois institutions pilotes poursuivront leur coopération tout en veillant à associer les différents maîtres d'ouvrages et partenaires aux travaux et décisions stratégiques.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
9	Instaurer la conférence des co-financeurs (comité pilotage du PRAD)	P1	CTM/DAAF/ Chambre d'agriculture	DAAF/CTM/Chambre d'agriculture		
10	Instaurer une gouvernance interne et partenariale pour l'autonomie alimentaire	P1	CTM/Chambre d'agriculture/ DAAF	CTM		
11	Encourager le repositionnement des interprofessions dans leur mission de concertation au sein du réseau producteurs distributeurs	P2	Chambre d'agriculture /CTM	AMIV, AMAFEL	OP, distributeurs, approvisionneurs, Chambre d'agriculture, transformateurs, DAAF ODEADOM, CTM, AMPI	Filières
12	Constituer un réseau d'agriculteurs pour la sélection participative de semences et plants adaptés	P1	Chambre d'agriculture/ CTM	Chambre d'agriculture	IT2, FREDON	Agriculteurs

### 4.1.3 AUGMENTER LES POTENTIALITES DE L'AGRO-TRANSFORMATION

L'accroissement des capacités de transformation sera créateur de nouvelles demandes et de débouchés pour les exploitants et de nouvelles offres pour les consommateurs. Le développement de plateformes de conditionnement ou d'ateliers de transformation mutualisés permettra aux plus petits producteurs de diversifier leurs revenus et de mieux valoriser leurs productions.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Développer les outils, les moyens humains et financiers dédiés à l'agro-transformation</b>						
13	Mettre en place une aide au conditionnement pour les produits de l'IAA	P1	DAAF	Agrotech/piment	Interprofessions, OP, Chambre, CTM, EPCI (pépinière d'entreprise), PARM, CTCS, IT2	IAA, marché local
14	Soutenir la mise en place d'une plate-forme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles	P1	CTM	CTM	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Coopératives, agriculteurs
15	Soutenir la fabrication de matériels adaptés à la micro-transformation	P2	CTM	Chambre d'agriculture	PARM, CTM, EPCI	IAA
16	Développer des unités de transformation pour des 2ème, 3ème et 4ème gamme de produits (conserves, surgelés, crus prêts à l'emploi)	P3	CTM	OP	PARM, DAAF, SALIM	
17	Créer une chaîne de production de viande hachée et de plats cuisinés	P1	CTM, Chambre d'agriculture	CODEM	DAAF SALIM	IAA, CODEM, consommateurs
<b>Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs</b>						
18	Accompagner l'extension du PARM	P3	CTM	CTM		
19	Mettre au point des produits alimentaires à destination du public sénior et de la petite enfance	P2	CTM	CTM	Chambre d'agriculture	Consommateurs

20	Faire interagir les producteurs avec la restauration collective pour une souveraineté alimentaire	P2	CTM	DATEX Restauration collective	EPCI, DAAF SALIM	
21	Créer un label pour la viande bovine	P1	Chambre d'agriculture/ CTM	CODEM	PARM, AMIV, UEBB, INRAE, GDSD, Chambre d'agriculture, DAAF, ODEADOM, CTM	Éleveurs bovin, CODEM

#### 4.1.4 EDUQUER LA POPULATION AU CONCEPT D'AUTONOMIE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE AUTOUR DES ENJEUX ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, DE SANTE PUBLIQUE, DE CONSOMMATION LOCALE ET DE RESILIENCE ALIMENTAIRE

La demande en produits locaux mérite aussi d'être stimulée. En effet, l'action territoriale en faveur de l'offre doit trouver appui sur des actions de sensibilisation de la population quant à l'origine, la diversité et la qualité de son alimentation mais aussi sur des actions rendant plus visibles et accessibles les produits locaux.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Développer la communication autour des produits locaux et de saison</b>						
22	Etablir une stratégie de communication pour rassurer le consommateur et restaurer sa confiance dans les produits locaux	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	AMAFEL, AMIV, OP, CTM, DAAF, partenaires cœur de Martinique	Consommateurs, agriculteurs
23	Mettre en place des « chèques péyi » afin de promouvoir l'achat d'une production locale agroécologique par des publics fragiles	P3	CTM	CTM	OP	Consommateurs
24	Impulser la mise en place d'un Comité Territorial de Promotion Agricole mutualisé avec l'ensemble des acteurs (professionnels, institutionnels, distribution, consommateurs, etc.)	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	AMAFEL, AMIV, OP, CTM, DAAF, partenaires cœur de Martinique	Consommateurs, agriculteurs

## 4.2 AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans un contexte de transition alimentaire, la qualité de l'alimentation et l'impact environnemental pour sa production font partie des préoccupations grandissantes des consommateurs, et constituent des enjeux majeurs auxquels doit répondre l'agriculture de demain. **La performance environnementale des exploitations fait partie des leviers identifiés pour en renforcer la résilience** (en réduisant par exemple leur dépendance aux intrants importés).

Par ailleurs, pour que les filières locales **gagnent en compétitivité**, il conviendra de créer sur place de la valeur, en s'appuyant sur des nouvelles logiques de production, de commercialisation, de promotion, de transformation et en engageant notamment des démarches qualité, qui garantissent un coût de revient intéressant pour le producteur comme pour le consommateur.

### 4.2.1 AMELIORER LA QUALITE DES PRODUCTIONS

Une des préoccupations des consommateurs martiniquais est la qualité sanitaire des produits locaux. La question de santé publique sur la contamination des terres et des eaux à la chlordécone implique de placer une attention particulière sur la qualité sanitaire des aliments pour rassurer le consommateur et permettre l'expansion du marché. L'accroissement des capacités de production devra inévitablement passer par la recherche de plants sains en raison de la multiplication des parasites et maladies touchant les cultures aux Antilles, cela passera aussi par des plants adaptés au terroir martiniquais et aux impacts du changement climatique (plus de sécheresses notamment).

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise, notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone</b>						
25	Renforcer le contrôle sanitaire, sur l'origine des produits et de la présence des pesticides dans les produits	P <sub>1</sub>	DAAF/CTM	DAAF (SALIM)		Institutions, producteurs
26	Créer une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés	P <sub>1</sub>	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	DAAF (SALIM), FREDON, AMAFEL, A3P2FM	Agriculteurs, pépiniéristes
27	Elargir le soutien à la production et à l'usage de vitro plants aux cultures de diversification	P <sub>1</sub>	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT <sub>2</sub> , CTM, INRAE, CIRAD, FREDON	Agriculteurs, consommateurs, coopératives

#### 4.2.2 DEVELOPPER LA RECHERCHE POUR AMELIORER LA CAPACITE D'INNOVATION DES FILIERES

Une véritable dynamique de réseau s'est mise en place dans la Caraïbe autour de plusieurs projets expérimentaux. Cette dynamique est essentielle pour partager les bonnes pratiques, faire émerger d'autres projets et orienter les recherches et les politiques publiques vers des problématiques de terrain.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Développer une R&amp;D capable d'être réactive sur un maximum de problématiques exprimées par la profession agricole</b>						
28	Participer au réseau de coopération inter-caribéen de transition agroécologique de l'agriculture : CAMBIONET	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CIRAD, INRAE, DAAF, IT2	
29	Relancer la dynamique RITA	P1	Chambre d'agriculture/DAAF/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, CIRAD, INRAE, Université, IT2, CTCS, PARM, OP, GDS, FREDON, AMAFEL, AMIV, CODERUM,	Filières producteurs
30	Soutenir un programme de valorisation de la biodiversité inexploitée (légumineuses, plantes comestibles et fruits rares)	P2	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	DAAF, EPCI, IT2, CIRAD, PARM	Agriculteurs
31	Actualiser le Référentiel Technicoéconomique (RTE) pour les cultures locales	P2	Chambre d'agriculture/CTM /DAAF	Chambre d'agriculture	IT2, INRAE, CIRAD, OP, interprofessions	
32	Produire et mettre à jour au niveau local des références techniques et technico-économique sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, l'agroforesterie	P1	Chambre d'agriculture/CTM /DAAF	Chambre d'agriculture	GRAB, INRAE, CIRAD, IT2, OP, interprofessions	
33	Renforcer l'expérimentation pour l'agroécologie : adapter l'outil SEA de la CTM Créer un Pôle territorial d'expérimentation Agricole	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM		

### 4.2.3 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS

La demande en produits locaux mérite aussi d'être stimulée en accompagnant le développement des circuits courts afin de renforcer et faciliter le lien entre les producteurs et les consommateurs et ainsi augmenter le revenu des petites exploitations agricoles diversifiées.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
34	Doter la Martinique d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Information et éducation au bien manger »	P1	CTM	CTM	DAAF, EPCI	
35	Créer des Marchés de Producteurs d'Intérêt Territorial/ (MPIT) Soutien des marchés de proximité	P1		CTM	CTM/ Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture

## 4.3 OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DES AGRICULTEURS

Produire mieux et plus demain, c'est accompagner les producteurs aujourd'hui, en facilitant l'accès aux aides financières et en renforçant leur accompagnement technique.

- Accompagner l'Agriculture de Petite Echelle bioéconomique (APEBA) en créant une aide forfaitaire directe pour les plus petites exploitations et en accompagnant leur accès aux aides européennes (comptabilité, aide au montage de projet ...).
- Redynamiser l'accompagnement technique et administratif des jeunes agriculteurs et des nouveaux installés
- Renforcer l'offre d'outils financiers en améliorant l'accompagnement financier

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Soutenir une agriculture de petite échelle, agroécologique</b>						
36	Réaliser un Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA) pour une « aide forfaitaire découplée » adaptée à la production agroécologique	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF	Agriculteurs
37	Doter la transition agroécologique d'un dispositif de conseil technique et technico-économique performant et permanent	P1	CTM	Chambre d'agriculture		Producteurs
38	Négocier avec l'Etat un dispositif pour la reprise progressive d'exploitations agricoles en diversification agroécologique	P1	CTM	CTM		
<b>Sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutien économique pour la gestion des risques</b>						
39	Mettre en place des outils de gestion des risques du marché interne (mécanisme de régulation des prix et des quantités, outil financier de couverture du risque d'impayé agricole)	P2	CTM	CTM	DAAF, Chambre d'agriculture, interprofessions, OP	
<b>Renforcer les outils financiers existants</b>						
40	Rendre les dispositifs FEADER accessibles au plus grand nombre en simplifiant les procédures	P1	CTM	CTM		
41	Mettre en place des outils financiers facilitant le préfinancement des projets (pré-FEADER)	P1	CTM	CTM		
42	Instaurer une gestion offensive des mesures du FEADER, en cohérence avec les PAS et les DOPP	P1	Chambre d'agriculture/ DAAF/CTM	CTM	DAAF, Chambre d'agriculture	

## 4.4 ASSURER LE RENOUVELLEMENT, LA FORMATION ET L'INSERTION DES GENERATIONS FUTURES DES PROFESSIONNELS AGRICOLES

Face aux enjeux environnementaux et à la fragilité du secteur agricole, la formation des actifs de l'agriculture apparaît essentielle dans l'amélioration des pratiques et le maintien de l'activité. Pour inciter de nouveaux producteurs à s'installer, il convient de pouvoir **renforcer l'offre de formation proposée sur le territoire et de rendre le métier plus attractif**.

- Rendre le métier d'agriculteur plus attractif
- Fluidifier et adapter les dispositifs d'aides à l'installation
- Compléter la carte de formation pour répondre aux besoins du territoire
- Développer des outils partagés pour favoriser l'insertion et l'emploi

### 4.4.1 AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'AGRICULTURE (SCOLAIRES ET ACTIFS)

Le nombre d'emplois permanents a baissé de plus de 25% en dix ans. De plus, les chefs d'exploitations sont souvent multi-activités, cette situation peut découler de choix stratégiques permettant de diversifier les revenus et donc de faire baisser les risques pour l'exploitation, ou bien d'une véritable nécessité pour des exploitants n'arrivant pas à dégager suffisamment de rentabilité. Dans tous les cas, l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des exploitants et salariés agricoles est un levier important pour le renouvellement de la main d'œuvre agricole.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
43	Conforter les chefs d'exploitation dans leur activité et organisation (service de remplacement des agriculteurs etc.)	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture, JA/OP, groupements d'employeurs	CTM, DEETS	Producteurs
44	Diversifier les activités au sein des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture/CTM		Agriculteurs

#### 4.4.2 FLUIDIFIER ET ADAPTER LES DISPOSITIFS D'AIDES A L'INSTALLATION

Le manque d'attractivité du métier, le manque d'aide aux petites exploitations ou encore la difficulté d'accès au foncier ont constitué les principales causes du faible renouvellement des générations d'agriculteurs. Cela a conduit à une pyramide des âges déséquilibrée et des chefs d'exploitations proches de la retraite qui ne trouvent pas de repreneur. Le parcours d'installation doit donc être rénové et mieux accompagner pour inciter l'installation de nouveaux agriculteurs.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
45	Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en agroécologie (hors statut JA)	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, OP, AMIV, AMAFEL, EPCI	Candidats à l'installation
46	Obtenir un complément de revenu pour les jeunes installés, durant la phase d'installation en système agroécologique	P1	CTM	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF	Jeunes installés
47	Rénover l'accompagnement du parcours à l'installation	P1	Chambre d'agriculture/DA AF/CTM	Chambre d'agriculture/DA AF/CTM	PAI, OPA, CGSS, Enseignement agricole	Candidats à l'installation

#### 4.4.3 COMPLETER LA CARTE DE FORMATION DES AGRICULTEURS EN VULGARISANT DAVANTAGE LES SOLUTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PROPOSEES PAR LA R&D

Replacer l'agriculture au centre de la société martiniquaise implique de pouvoir créer des emplois viables, qualifiés et des perspectives d'évolution pour accompagner les agriculteurs vers des modèles agricoles plus productifs et respectueux de l'environnement.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
48	Former les agriculteurs et les salariés du monde agricole aux méthodes de production agroécologiques et à la valorisation des bio-ressources	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	VIVEA, OCAPIAT, enseignement agricole, DAAF SFD, CTM	Producteurs, salariés agricoles
49	Former et informer les exploitants pour mieux tenir compte de la saisonnalité et du changement climatique	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture		Agriculteurs

## 4.5 PRESERVER LES TERRES AGRICOLES, DENSIFIER LEUR MISE EN CULTURE ET PERMETTRE LA CONTINUITÉ OU LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'augmentation de la production locale n'est envisageable que si le foncier agricole disponible est suffisant et de bonne qualité. Face à la pression urbaine croissante, au changement climatique, il est proposé de protéger le foncier en mobilisant davantage les outils existants et d'assurer la durabilité de l'agriculture en préservant la qualité des sols et en optimisant les conditions d'exploitation des terres.

- **Protéger le foncier agricole et augmenter les surfaces cultivées** : renforcer l'utilisation des outils existants comme les Zones Agricoles Protégées, les Périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN)..., créer un fonds spécifique pour la location et la vente de terres agricoles, remettre en culture des terres agricoles en friche, ...
- **Veiller à la qualité et à la fertilité des sols** : plan de gestion durable des sols, formation et sensibilisation des acteurs aux enjeux de protection des sols, prise en charge des analyses physicochimiques des sols...
- **Assurer les conditions d'exploitation dans une approche territoriale** :
  - Faciliter le désenclavement des parcelles
  - Développer l'irrigation pour permettre de continuer / développer l'activité agricole (périmètres irrigués, forages, stockages, ...)
  - Electrification (en mettant en œuvre des outils de régulation)

### 4.5.1 PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE ET AUGMENTER LES SURFACES CULTIVÉES

Le territoire martiniquais a beaucoup évolué depuis les années 1960, ainsi, 73% des terrains agricoles (SAU) ont changé de destination au profit principalement de l'urbanisation (environ 80 000 ha de SAU en 1960 contre 21 900 ha en 2020). Bien qu'enregistrant une baisse plus lente, dans les 10 dernières années, la Martinique perdait

encore 12,4% de sa SAU. Mais l'urbanisation n'est pas la seule cause du manque de disponibilité de foncier agricole, en effet, de nombreuses terres souffrent de problématiques d'indivision ou sont laissées en friche, inexploitées, non louées et constituent une réserve de foncier agricole qui devraient être mobilisée, notamment pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ou accroître les capacités de production. La mobilisation du foncier agricole est donc un des principaux leviers à actionner pour accroître les capacités de production sur le territoire.

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
<b>Maintenir le foncier agricole face à la pression de l'urbanisation</b>						
50	Mettre en cohérence les plans, schémas régionaux thématiques, globaux et les documents d'urbanisme afin que l'objectif de préservation des terres agricoles soit communément admis	P1	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	CTM	DAAF, DEAL, EPCI, communes	
51	Etudier la faisabilité de Zones Agricoles Protégées et réaliser un programme d'aménagement et de valorisation	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture/SAFER	Communes	
52	Sanctuariser un périmètre dans les PLU autour des exploitations, des zones tampons, où l'urbanisation ne peut pas être développée	P2	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	EPCI, communes	DAAF, DEAL, EPCI, communes	
<b>Reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé</b>						
53	Encourager la conclusion de baux à ferme ou conventions de mise à disposition sur les terres en friche	P1	CTM	CTM, SAFER, Chambre d'agriculture	DAAF, SAFER MARTINIQUE, tribunal paritaire des baux ruraux	
54	Mobiliser les terres agricoles de l'Etat et des collectivités, pour l'installation ou l'amélioration de la situation des agriculteurs (Etude – recensement – propositions)	P1	DAAF/CTM	SAFER MARTINIQUE	Communes, EPCI, EPFM, chambre d'agriculture	Agriculteurs

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
55	PAS Reconquête des terres en friche/Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées et potentiellement sans chlordécone	P1	CTM	SAFER MARTINIQUE	CTM, DAAF	Producteurs
56	Optimiser l'utilisation des terrains agricoles de la Banque de terre	P1	CTM	CTM		
57	Assister les collectivités pour la mobilisation de biens dans l'indivision dits « sans maîtres », en zones rurales.	P1	Chambre d'agriculture/CTM	SAFER MARTINIQUE, EPFL	EPFM, CTM	Collectivités publiques, Etat, SAFER, EPFM
58	Instituer un échange foncier entre des terres contaminées par la chlordécone et des terrains classé N ou terrains agricoles boisés, d'une unité foncière	P1	CTM	SAFER		
59	Renforcer l'intervention publique de la SAFER et de l'EPF pour la valorisation du foncier agricole	P1	CTM	SAFER/EPF	CTM	
60	Faire une étude de typologie des terres agricoles abandonnées	P1	DAAF	SAFER	EPFM, CTM	Collectivités publiques, Etat, SAFER, EPFM
61	Réaliser un observatoire du parcellaire agricole alimenté par un outil d'accompagnement PAC, et mettre en place un atlas de la sole agricole de la Martinique	P1	DAAF, Chambre d'agriculture	DAAF, Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture, OP, SAFER	Institutions, OP, producteurs

**4.5.2 ASSURER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE**

N° action	Intitulé action	Niveau de priorité	Référent/animateur action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Bénéficiaires
62	Dynamiser le programme de désenclavement des terres agricoles dans le cadre du PDR-FEADER	P1	CTM	Communes	CTM	
63	Réaliser de façon prioritaire les investissements structurels proposés par le Schéma de l'irrigation, en cours d'élaboration	P1	CTM	Chambre d'agriculture	OP, CTM, ODE, Communes	Agriculteurs

## 5 TRAJECTOIRES POTENTIELLES DE CERTAINES PRODUCTIONS ET INDICATEURS

Des travaux issus du Comité de Transformation Agricole réalisés en 2021 ont permis de dessiner certaines trajectoires de production et de soutiens publics.

Concernant les filières végétales, il s'agira d'augmenter les productions locales en ciblant les productions directement substituables, pour progressivement remplacer les 12 000 tonnes de produits végétaux importés en frais chaque année. Il s'agira de se concentrer notamment sur les fruits tropicaux (tels que les agrumes, ananas, et avocats), les légumes (tels que les carottes, tomates, choux et laitues), ainsi que les tubercules (notamment les ignames), représentant respectivement pour chaque catégorie près de 5 800, 4 600 et 1600 tonnes de produits importés en 2019. Le renforcement des productions végétales locales impactera à la hausse le volume d'aides versées au titre du POSEI sur la mesure 4 (filiale « diversification végétale »). Selon l'évolution du niveau de couverture de la production par les organisations professionnelles (le taux de couverture moyen des OP est de 36% en 2019), cette augmentation du POSEI est estimée à +2.6M€/an en cas de maintien du taux de couverture actuel par les OP, et jusqu'à + 3.6 M€/an en cas du renforcement de la structuration des OP intégrant une reconversion partielle de la sole bananière en diversification végétale.

Il s'agit également de tirer toutes les conséquences de ce constat :

- En interrompant la baisse continue de la production de fruits et légumes issue des petites exploitations, les plus concernées par la déprise agricole
- En accompagnant les petites exploitations pour les maintenir et les sortir d'un cadre trop souvent informel,
- En les dirigeant vers des modèles économiques soutenables et des pratiques plus vertueuses au plan social et de sécurité alimentaire.

Concernant les filières animales, une augmentation des volumes de productions locales pourrait permettre de couvrir d'ici 2030 entre 25 et 30% des besoins de consommation (au lieu de 17% en 2020). Ce renforcement se traduirait notamment par une augmentation des productions de volailles de 350 tonnes, et de porcins de 250 tonnes sur les dix prochaines années. Cette estimation pourrait être revue à la hausse dans le cas où le marché de la restauration collective serait également mobilisé (avec une augmentation de 690 et 460 tonnes respectivement pour les volailles et les porcins).

Concernant la filière bovine, le niveau de structuration actuelle de la coopérative permet d'envisager une évolution constante des volumes, permettant d'atteindre une augmentation de 115 tonnes par les organisations de producteurs d'ici 2030. Le renforcement des productions sur cette filière dépendra toutefois de la capacité à renouveler le cheptel existant (en disposant par exemple de reproducteurs locaux) et de la disponibilité du foncier.

Le renforcement des productions animales locales est susceptible d'impacter à la hausse le volume d'aides versées au titre du POSEI, concernant la mesure 5 (dédiée aux filières animales) et la mesure 6 (dédiée au Régime spécifique d'approvisionnement). Cette augmentation du POSEI est estimée à + 3.9M€/an (avec une augmentation de + 2.2M€ et + 1.7M€ sur les mesures 5 et 6 respectivement), et jusqu'à + 5.8M€/an (+3.4M€ et +2.4€M) en cas de mobilisation du marché de la restauration collective.

L'impact de l'augmentation de la production locale pour tendre vers l'autonomie alimentaire en Martinique sur le POSEI est estimé à une augmentation des aides comprise entre 6.5 M€ et 9.4 M€ par an.

Il convient d'intégrer dans ses trajectoires les productions issues des petites exploitations agricoles, les plus concernées par la déprise agricole et qui contribuent actuellement à couvrir une part importante des besoins de consommation des Martiniquais en produits agricoles locaux, la majorité de ces besoins en fruits et légumes. Les soutiens du POSEI davantage orientés sur ces exploitations contribueront à les diriger vers des modèles agroécologiques plus soutenables au plan économique et social et à interrompre leur déclin démographique pour consolider leur contribution importante à la souveraineté alimentaire du territoire. Cette orientation est cohérente avec les objectifs de structuration des filières visés par le POSEI en contribuant à maintenir le tissu productif agricole de Martinique.